



AES La Montgolfière

Concept socio-éducatif

La structure

La commune de Grolley a confié directement à l'association de La Montgolfière, déjà en charge de l'école maternelle, la tâche de mettre en œuvre l'accueil extra-scolaire pour les enfants de la commune.

Notre structure a ouvert ses portes le 22 août 2013. Nous avons débuté timidement avec 5 enfants dans les locaux de l'école et l'année suivante nous avons intégré un appartement de 2 pièces et demie dans La Résidence (immeuble appartenant à La Paroisse de Grolley) qui se situe en face de l'école. Depuis le mois d'avril 2018, suite à l'augmentation de notre effectif, nous avons pu doubler la surface en occupant l'appartement voisin. Une simple porte coulissante relie les deux locaux. Ceux-ci sont composés de deux coins cuisines et de deux salles de bain. Une pièce (canapé, bibliothèque) est réservée aux activités plus calmes. Plus loin, se trouve la salle de jeux. Il y a deux espaces avec des tables servant aux repas et aux devoirs. Étant au rez-de-chaussée, nous pouvons bénéficier d'un magnifique terrain de jeux avec deux terrasses et un grand jardin.

A l'heure actuelle, nous accueillons des enfants de 4 à 12 ans (1^H à 8^H). Nous avons une autorisation nous permettant d'accueillir 24 enfants par jour le matin, à midi et l'après-midi.

Depuis la rentrée 2018, nos repas sont préparés et livrés par l'Institut Ste Ursule à Fribourg.

Nos heures d'ouverture :

Tranches	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h00–8h00					
Matinée	8h00-11h40					
Midi (repas)	11h40-13h30					
Après-midi	13h30-15h10					
Mini-soir	15h10-16h30					
Maxi-soir	16h30-18h00					

L'équipe éducative

Les enfants sont pris en charge par 3 collaboratrices :

Catherine Pittet, 14.01.1963, intervenante formation HEF-TS, responsable

Valérie Brülhart, 23.03.1971, intervenante formation HEF-TS

Antonella Gotti, 8.06.1968, auxiliaire

Selon les inscriptions, nous organisons les heures de présence de chacune.

Une intervenante travaille seule pour 9 enfants, nous sommes deux dès le 10^{ème} et trois à partir du 20^{ème}.

Une fois par semaine, nous échangeons sur les situations difficiles. La responsable communique avec la Présidente de l'association si nécessaire.

Entre les animatrices, les informations sont transmises dans un cahier de communications.

Nous nous réunissons 2 fois par année avec le comité et le responsable communal.

Toutes les situations sont réglées de manière confidentielle. Ce qui se passe à l'accueil reste à l'accueil.

En cas de problème, le comité décide des mesures à prendre après discussion et analyse de la situation.

Orientation socio-éducative

Nos objectifs

- Accueillir chaque enfant dans un climat agréable.
- Favoriser son épanouissement personnel, la confiance en soi, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, le respect des autres...
- Contribuer à son épanouissement en organisant diverses activités (activités ludiques, créatrices, sportives, etc.) adaptées à leurs capacités.
- Permettre aux enfants d'avoir des moments de détente pendant lesquels, s'ils le désirent, ils peuvent s'occuper librement.
- Prendre sa place et s'exprimer dans un environnement autre que l'école ou la famille.
- Évoluer dans un climat propice au dialogue avec l'aide de l'adulte.

Afin de parvenir à ces objectifs et de créer un climat sécurisant pour les enfants, nous avons établi un déroulement clair et régulier de la journée.

Les différents moments de la journée

Le matin 7h00-8 h00

Accueil matinal : laisser l'enfant prendre ses repères et respecter sa manière de débiter la journée. Possibilité de prendre un petit déjeuner apporté par les parents.

Activités libres, ateliers calmes. Moment de rencontre en groupe, pour une histoire, une discussion.

Accompagnement des enfants jusqu'à l'école.

La période de midi : 11h40-13h30

Nous attendons les enfants à l'endroit convenu. Moment de défoulement à l'extérieur.

Arrivé, à l'accueil, tout le monde se lave les mains avant de passer à table. Ils peuvent choisir librement leur place. Le repas a ses règles de vie pour que ce soit un moment convivial. Elles sont affichées à la vue de tous :

- je discute calmement avec mes copains
- Je mange proprement
- Je parle poliment (s.v.p. Merci)
- Je demande pour quitter la table
- Je débarrasse mon assiette

Nous encourageons l'enfant à goûter mais en aucun cas nous ne le forçons à manger. A la fin du repas, chaque enfant va se laver les dents.

Ensuite, moment de détente à l'intérieur ou à l'extérieur selon la météo et les envies.
Nous accompagnons les enfants jusqu'à l'école.

Les alternances : matin de 8h00-11h40 / après-midi 13h30-15h10

Lors de ces plages plus longues et moins fréquentées, nous profitons de proposer bricolages, histoires, promenade, jeux de société et jeux libres selon leur envie.

La période du soir : mini 15h10-16h30 / maxi 15h10-18h00

Nous attendons les enfants à l'endroit convenu.

Afin que les enfants puissent jouer et se défouler, nous restons à l'extérieur si le temps le permet.

De retour à l'AES, nous prenons le goûter.

Les enfants qui le désirent peuvent faire leurs devoirs. Ils disposent d'un coin tranquille. Nous restons à leur disposition pour les aider dans la mesure du possible mais nous ne fonctionnons pas comme un appui scolaire et les devoirs restent sous la responsabilité des enfants et des parents.

Les autres choisissent une activité : peinture, pâte à modeler, construction, dessin jeux, lecture ou jeux d'extérieur. Divers bricolages selon la saison leurs sont proposés.

Départ des enfants : Informations aux parents sur le déroulement de la journée et réponse à leurs questions s'il y en a.

Les règles

A chaque rentrée scolaire, nous expliquons les règles de vie de notre accueil. Elles sont clairement affichées. Les enfants sont invités à s'exprimer et à en discuter. Ils peuvent les modifier avec l'accord de tous.

Afin de les approuver, nous demandons à chaque enfant de colorier une petite montgolfière sur laquelle il inscrit son nom. Elles sont exposées sur les murs de l'accueil.

En cas de non-respect répété des règles, nous collons une gommette sur la montgolfière. Si un enfant a 3 gommettes durant la même semaine nous avertissons les parents du comportement de leur enfant.

Concept d'urgence

Nous observons toutes les règles de sécurité nécessaires. Les numéros d'urgence sont affichés. Nous avons une petite pharmacie de secours à disposition.

Maladie

Lorsqu'un enfant est malade, les parents nous avertissent par téléphone ou SMS de son absence. Dès l'instant où il recommence l'école, il peut également réintégrer l'accueil. Nous demandons une autorisation signée des parents pour donner un médicament à leur enfant. Lorsqu'un enfant est malade pendant l'accueil, nous avertissons les parents.

Accident

En cas d'accident, les parents sont avertis le plus rapidement possible. Si nous ne pouvons pas les joindre nous appelons le médecin de garde ou l'ambulance.

Disparition/absence d'un enfant

Toute modification du planning doit nous être communiquer. Les parents sont tenus de nous informer de l'absence de leur enfant par message/appel/mail, de même si une tierce personne vient chercher l'enfant.

Lorsqu'un enfant manque à la sortie de l'école, nous allons nous renseigner en premier lieu auprès de son enseignant. Ensuite, nous appelons les parents. Si nous n'arrivons pas à les atteindre nous appelons le numéro d'urgence qu'ils nous ont transmis en début d'année. Nous pouvons également faire appel au concierge de l'école pour nous aider dans nos recherches. Tous ensemble, nous cherchons la meilleure solution. La police est appelée en dernier recours.

Si un enfant devait quitter l'accueil sans autorisation, nous suivrions le même schéma.

Incendie

En cas d'incendie, selon le plan d'évacuation établi avec les pompiers comme nous sommes au rez-de-chaussée, nous pouvons utiliser les deux portes fenêtres de l'appartement. La liste de présence des enfants est affichée au tableau interne et la responsable présente est en charge de les compter.

Maltraitance

Lors de notre formation, nous avons abordé le sujet de la maltraitance et des abus sexuels. Nous connaissons la marche à suivre et avons les adresses nécessaires en cas de besoin. En tout premier lieu, c'est au comité de La Montgolfière que nous faisons part de nos observations et c'est avec eux que nous prenons les mesures nécessaires.

Ce document :

https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sej/ www/files/pdf80/DSAS_151113_SEJ_Protocole_depistage_orientation_maltraitance_envers_mineurs.pdf établi par le Direction de la Santé et des Affaires sociales, est à disposition de l'équipe éducative.

Lorsque le comportement d'un enfant inquiète ou dérange, il est très important de pouvoir communiquer entre collègues et parents.

Collaboration avec les parents

Les parents sont les bienvenus pour toute discussion ou information. Afin de créer un climat de confiance, nous sommes à l'écoute de leurs besoins. Nous souhaitons leur offrir un accueil de qualité pour leur permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Lors de l'assemblée annuelle de l'association, les parents ont l'occasion de visiter les locaux de l'accueil.

De plus, pour partager un agréable moment et faire connaissance avec toute la famille, nous organisons chaque année un goûter de Noël.

Relation avec le réseau

responsable communal qui fait le lien.

Toutefois la responsable d'établissement est à notre disposition pour les communications urgentes.

Fait à Grolley, le 17 octobre 2018

Valérie Brülhart

Catherine Pittet

Sites de référence :

SEJ : <http://www.fr.ch/sej/fr/pub/protection.htm>

INTAKE : <http://www.fr.ch/sej/fr/pub/protection/permanence.htm>

